



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 36708

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA de 20,6 % que l'administration fiscale tente d'imposer au chocolat noir, jusqu'ici taxé à 5,5 %. Cette dernière n'hésite d'ailleurs pas à entreprendre des redressements fiscaux à l'encontre des chocolatiers, et cela en dépit des positions de la DGCCRF, de la Commission européenne et de la justice administrative. Ce sont donc 80 entreprises employant 13 000 personnes qui risquent d'être ainsi pénalisées, ainsi que les 17 millions de Français qui consomment quotidiennement cet aliment. Il lui demande donc de lui donner les arguments qui justifieraient la hausse du taux de TVA sur un produit alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36708

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6240